



Monsieur le Président,

A la demande du Directeur Régional de la Douane, vous avez convoqué ce jour le CHS-CT 14 avec comme principal point à l'ordre du jour, le transfert du pôle comptable de la Recette Régionale de Caen vers la Recette Interrégionale du Havre.

Les organisations syndicales considèrent que cette restructuration comme tant d'autres, n'a pour seul but que de faire des économies d'échelle et qu'elle :

- ne tient pas compte de tous les enjeux ;
- n'appréhende pas tous les aspects psychosociaux ;
- réduit la palette des métiers proposés sur une résidence ;
- va générer du stress pour des agents qui vont devoir cesser un métier qu'ils avaient choisi et sur lequel ils avaient acquis une expérience.
- rend perplexe sur les possibilités offertes aux agents de s'adapter à leur nouvel emploi, à la fois en terme, de lieu, de durée et de contenu. Les réductions d'effectifs ont pour principal effet de diminuer le temps de formation des agents, par manque de temps en raison de la surcharge de travail.

En agissant ainsi, la Douane prend le risque de générer des troubles psychosociaux, alors que dans ses DUERP/PAP présentés les années passées, elle affiche une timide volonté de réduire ceux ci , notamment avec la promotion du bien être au travail (BEAT).

Cette décision purement dogmatique et comptable n'apporte aucune amélioration du service public douanier.

Les organisations syndicales du Calvados observent avec circonspection cette restructuration et s'inquiètent fortement quant aux futures conditions de travail de tous les agents.